

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
1 39 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**OBJET : Environnement, développement durable, énergies renouvelables, agenda 21 -
subventions aux associations - 4ème répartition 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 2 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et agenda 21.

Délégation à été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette quatrième répartition des crédits de subvention 2019, il est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 156 850 €, selon la répartition suivante et conformément aux tableaux annexés au présent rapport :

- 153 550 € en fonctionnement pour vingt quatre demandes de subventions déposées par vingt deux associations ;
- 3 300 € en investissement pour une demande de subvention déposée par une association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL